

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 20 juin 2016 modifiant l'arrêté du 25 avril 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015

NOR : MCCB1617923A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 20 juin 2016, l'arrêté du 25 avril 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015 est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication est fixé à 20. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité “services culturels” : 11 postes au total dont 10 pour le ministère de la culture et de la communication et 1 pour le musée du Louvre ;
- spécialité “patrimoine” : 9 postes au total dont 7 pour le ministère de la culture et de la communication et 2 pour le musée du Louvre. »

Lire : « Le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication est fixé à 20. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité “services culturels” : 14 postes au total dont 13 pour le ministère de la culture et de la communication et 1 pour le musée du Louvre ;
- spécialité “patrimoine” : 6 postes au total dont 4 pour le ministère de la culture et de la communication et 2 pour le musée du Louvre. »